



Retrait du dossier au conseil des prud'hommes

Par **KAUFFMANNPIERRE**, le 11/07/2021 à 16:29

Bonjour, j'aimerais savoir ce que veut dire ? A la demande écrite des parties, le conseil des prud'hommes ordonne le retrait de cette affaire du rôle. ?. Au 3 juin 2021 , mon avocat m'informait que l'audience de demain 4juin2021 sera reportée et qu'il est inutile de me déplacer, or quelques jours plus tard, j'ai ouvert le courrier, une notification du conseil des prud'hommes datant du même 4juin2021 : A la demande écrite des parties, le conseil des prud'hommes ordonne le retrait de cette affaire du rôle.

Si je comprends bien, mon avocat a écrit sans vouloir me faire savoir et me faire croire que l'affaire est en cours alors qu'il a demandé PAR ÉCRIT le retrait ,il ne répond plus à mes appels ni aux messages transmis par la secrétaire du cabinet, que dois-je faire ? Pouvez-vous m'aider SVP ! MERCI.

Par **P.M.**, le 11/07/2021 à 16:59

Bonjour,

Le retrait de l'affaire du rôle suspend effectivement la procédure mais elle peut être réintroduite....

Peut-être que l'avocat répondrait davantage à une lettre recommandée avec AR...